

**MAIRIE DE MENESPLET
10, RUE DE LA REPUBLIQUE
24700 MENESPLET**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU **Mercredi 20 février 2019****

Etaient présents : M. CHAUSSADE, Mme PILET, M. BAÏDA, Mme ANTUNES, M. LAMOTHE, Mme GUILLAUME, Mme RAUTURIER, M. BESSEDE, M. COUSTILLAS, M. SERRE, M. DECOLY, Mme QUIVIGER.

Absents excusés : M.LAURIERE, Mme JUKOWSKI (procuration à Mme PILET), Mme ARVIEUX, M. LACOMBE, Mme VINCENT (procuration à Mme QUIVIGER), Mme RONDA, M. GOUGAY. Monsieur COUSTILLAS a été nommé secrétaire de séance

Le conseil municipal reçoit en séance, l'adjudant DAROS et le gendarme référent de la collectivité, M. Morgan DESCHAMPS, de la brigade de MONTPON MENESTEROL, afin d'évoquer à nouveau le sujet de la participation citoyenne. Une réunion d'information à la population a eu lieu en 2018. Il propose, éventuellement d'en provoquer une en ce début d'année 2019 pour faire de nouveau passer l'information. Monsieur le Maire dit que la mise en place de cette participation citoyenne devrait se faire dans le courant de l'année 2019.

1 – Délibérations

1 – Résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité (2019.01.001)

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier émanant de l'AMF relatif à la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires sur la fermeture des services publics de l'Etat et qui demande à la commune de Ménesplet de se prononcer sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

2- Convention de servitudes entre la commune et ENEDIS (2019.01.002)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux travaux effectués par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ; il y a lieu d'établir une convention de servitudes pour la construction de la ligne électrique aérienne. La parcelle concernée est celle cadastrée : Section B numéro 1 276 « Le Bourg - Rue de la République »

3- Convention de servitudes entre la commune et ENEDIS (2019.01.003)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux travaux effectués par ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ; il y a lieu d'établir une convention de servitudes pour la construction de la ligne électrique souterraine. Les parcelles concernées sont celles cadastrées : Section B numéros 1 276 et B 2 277 « Le Bourg - Rue de la République »

4 – Vente terrain les près vieux (2019.01.004)

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'un administré, souhaitant acquérir une parcelle appartenant à la commune de Ménesplet. Ladite parcelle est située au cadastre, Les Prés Vieux- section I n° 1500. La superficie est de 691 m². Le prix d'acquisition fixé par la commune sera de 3 €, tous les frais inhérents seront supportés par l'acquéreur, mais la vente ne se fera que sous certaines conditions.

5 – Aliénation chemin rural (2019.01.005)

Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un administré, ayant sollicité l'aliénation d'un chemin rural situé Las Davaladas section I. Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure.

6 – Vote du compte de gestion (2019.01.006)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'exercice 2018 du budget général et du budget annexe assainissement gérés par Monsieur Georges ELIZABETH, Trésorier à MONTPON. Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs du Maire.

7 – Vote du compte administratif (2019.01.007)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2018 du budget général et du budget annexe assainissement. Ils présentent respectivement les chiffres suivants :

<u>Budget général</u>		<u>Budget annexe assainissement</u>	
<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>	<u>fonctionnement</u>	<u>investissement</u>
+ 275 982.34 €	- 44 845.89 €	+ 126 596.29 €	+ 11 792.02 €

II – Informations

1 – informations communautaires : M le Maire évoque les différents comptes rendus transmis au conseil depuis le précédent conseil.

2- débat citoyen : M. le Maire fait part au conseil de l'opportunité de faire un débat citoyen. Il demande aux membres présents de s'exprimer sur cette possibilité. Aucune personne n'ayant sollicité ce débat, le conseil décide de ne pas le mettre en place.

3- SMD3 – M. le Maire présente au conseil les propositions du SMD3 sur la mise en place d'une redevance incitative. Une 1^{ère} option serait d'équiper la commune de bacs collectifs (à l'usage de 120 personnes), la 2^{ème} serait de pratiquer une redevance au forfait (12 passages annuels compris dans la taxe) avec un coût supplémentaire par passage au-delà des 12. Le Maire fait part de ses craintes sur les graves conséquences qui pourraient avoir lieu si le SMD3 mettait en place la redevance incitative en l'état. Il propose de faire un courrier d'information à la population qui pourrait être distribué dans chaque boîte à lettres et d'effectuer un sondage pour recueillir les avis des administrés.

4 – Lecture différents courriers : remerciements des familles frappées par le deuil.

5- PLUI : Le Maire rappelle le projet de photovoltaïque précédemment évoqué en réunion de conseil et donne lecture du courrier à l'attention de la CCIDL (compétente désormais en la matière) sur l'accord de principe donné par la commune de Ménesplet.

Vu pour être affiché le jeudi 21 février 2019, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Ménesplet, le 21 février 2019
(Sceau de la mairie)



Le Maire,
(signature)